

Attestation de Santé - Saison 2021 - 2022

Pour les mineurs

Rappel: le certificat médical n'est plus exigé, à partir du moment où vous avez répondu par le négative au [questionnaire de santé jeune](#). Vous devez signer l'attestation de santé ci après et la remettre au club lors de l'inscription.

Je soussigné(e), _____ en ma qualité de représentant légal de _____ atteste, qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé précisé à l'annexe II-23 du code du sport et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date: Signature de l'adhérent ou du responsable légal (pour les mineurs)

Pour les majeurs

Le certificat médical reste obligatoire.

Si vous avez déjà un certificat médical de non contre indication pour la pratique de l'escalade, daté à partir du 1^{er} juin 2019, et que vous avez répondu par la négative au [questionnaire de santé adulte](#), il suffit de compléter l'attestation ci après et de la fournir au club pour lors de la réinscription.

Je certifie avoir fourni un certificat médical de non contre-indication aux sports statutaires de la fédération établie par le docteur _____ le __ / __ / ____ et avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

Je soussigné(e) _____ atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date: Signature de l'adhérent

Cas particulier: Si vous pratiquez l'alpinisme, renouveler le certificat médical chaque saison et compléter.